

régionaux. La moitié de chaque souscription est versée, l'autre est exigible. Ces souscriptions furent payées en cinq versements annuels d'égale valeur s'échelonnant entre 1967 et 1971. Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars américains.

Autriche	5.0	Italie	20.0
Belgique	5.0	Pays-Bas	11.0
Canada	25.0	Norvège	5.0
Danemark	5.0	Suède	5.0
Finlande	5.0	Suisse	5.0
France	25.0	Royaume-Uni	30.0
Allemagne, République fédérale d'	34.0	États-Unis	200.0

De plus, les pays suivants, à l'exception du Canada, ont fait des contributions, dont les montants apparaissent ci-dessous, au Fonds spécial consolidé de la Banque. Ces contributions ne sont point faites sur une base annuelle; elles sont volontaires et leur mode de paiement varie considérablement.

(dollars américains)	
Danemark	\$ 2,300,000
Finlande	\$ 108,173
Allemagne, République fédérale d'	\$ 86,137
Pays-Bas	\$ 2,237,568
Suisse	\$ 200,000
Royaume-Uni	\$14,518,434
États-Unis	\$ 1,250,000

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE DOUGLAS POINT

Question n° 972—M. Coates:

1. Le gouvernement ou l'EACL ont-ils décidé de construire la centrale CANDU à Douglas Point et, dans l'affirmative, a) à quelle date, b) quel était alors le coût estimatif de la construction de la centrale, c) pour quelle date prévoyait-on la fin des travaux?

2. Le gouvernement ou l'EACL ont-ils négocié une entente avec l'Ontario Hydro en vue de la prise en possession de la centrale de Douglas Point et, dans l'affirmative, a) quelles étaient les conditions originales de l'entente, b) quelle était la date prévue pour la prise en possession, c) une telle entente existe-t-elle toujours entre le gouvernement ou l'EACL et l'Ontario Hydro et, dans l'affirmative, quelles sont les conditions de l'entente actuelle?

3. A quelle date a-t-on terminé la construction de la centrale CANDU et quel en a été le coût?

4. La centrale CANDU est-elle pleinement active à l'heure actuelle et, dans la négative, pour quelles raisons?

5. Quel est l'effectif actuel à la centrale de Douglas Point et à combien estime-t-on la feuille de paie pour l'année financière 1970-1971?

6. A-t-on vendu à l'Ontario Hydro de l'énergie électrique générée par la centrale CANDU et, dans l'affirmative, a) combien en a-t-on vendu en 1970, b) quels ont été les revenus de l'EACL ou du gouvernement, c) quelle a été la production globale d'énergie au cours de 1970?

7. a) A quelle date l'EACL ou le gouvernement s'attendent-ils à ce que la centrale CANDU entre en pleine activité, b) vendra-t-on alors la centrale à l'Ontario Hydro et, dans l'affirmative, (i) quel est le prix de vente estimatif (ii) quelles seront les pertes estimatives pour l'EACL ou le gouvernement par suite de la vente de cette propriété?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Renseignements fournis par l'Énergie atomique du Canada Ltée: 1. Oui, a) En juin 1959, le gouvernement fédéral autorisait l'Énergie atomique du Canada Ltée à mettre en chantier la centrale nucléaire

[M. Ouellet.]

CANDU, plus tard la centrale de Douglas Point; b) \$81,507,000; c) Parachèvement en 1964 et mise en service en 1965.

2. Oui, a) La centrale, qui appartient à l'Énergie atomique du Canada Ltée, fournit de l'électricité à la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario, qui a offert l'emplacement de la centrale et aménagé les interconnexions avec son réseau du sud. La Commission exploite la station nucléaire et y achète l'électricité au même tarif que celle des réseaux interconnectés. Lorsque la centrale se révélera suffisamment fiable, la Commission l'achètera de l'Énergie atomique du Canada Ltée à un prix qui lui permettra d'obtenir l'énergie au même prix qu'elle paie celle d'une génératrice classique à combustible fossile faisant partie du réseau de la Commission; b) Voir a); c) Oui, l'entente est toujours en vigueur.

3. Novembre 1966. \$89,637,000.

4. Oui.

5. L'Hydro-Ontario exploite la centrale pour le compte de l'Énergie atomique du Canada Ltée. L'effectif actuel est de 208 employés et la Commission leur verse environ \$2,600,000 en traitements.

6. Oui, a) Environ 830 millions de kilowatt-heures; b) Environ \$4,900,000; c) 915.2 millions de kilowatt-heures. La différence entre a) et c) représente l'énergie consommée par la centrale.

7. a) La mise en service a eu lieu en septembre 1968; b) Voir 2 a); (i) Voir 2 a); (ii) La différence entre le coût de construction et le prix de vente ne peut être déterminée avant la vente. Il ne s'agirait pas d'une perte au sens impliqué dans la question mais plutôt du coût de la mise au point d'une centrale prototype.

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Question n° 973—M. Coates:

1. A quelle date a-t-on nommé M. Paul Gérin-Lajoie directeur de la SCAE et quel est son traitement actuel?

2. Où est situé le bureau a) combien d'espace a-t-elle loué, b) de qui, c) pour combien de temps, d) quel est le coût annuel de la location?

3. La société fournit-elle une limousine et un chauffeur au directeur, et, dans l'affirmative, a) quel genre de voiture fournit-on, b) combien a-t-elle coûté, c) quel est le nom du chauffeur, d) quel est son salaire annuel?

4. Le ministre des Travaux publics a-t-il rénové les bureaux du directeur et de son personnel et, dans l'affirmative, a) de quelle façon a-t-on procédé, b) combien les travaux ont-ils coûté?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Affaires extérieures et le ministère des Travaux publics m'informent comme suit: 1. Date de nomination: 15 novembre 1970. L'échelle de traitement du président de l'ACDI va de \$35,000 à \$39,000.

2. Les bureaux de l'ACDI sont situés dans l'édifice Jackson, au coin des rues Bank et Slater, à Ottawa, et la Direction des finances se trouve dans l'édifice Nicol, 331, rue Cooper, à Ottawa. Édifice Jackson, Propriété de la Couronne, a), b), c) et d): sans objet. a) Espace en location; Édifice Nicol, 9,700 pi. ca. b) de qui, Édifice Nicol, donné en location par W. M. Nicol, O'Connor et Kealey, avocats; c) pour combien de temps, Édifice